

COMMUNE DE SAINTE BARBE

AVIS AU PUBLIC

**Enquête publique portant sur la
demande de permis de construire
d'une centrale photovoltaïque sur la
commune de Sainte Barbe**

Par arrêté du 27 août 2018, le Maire de Sainte-Barbe a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque sur la commune de Sainte-Barbe.

A cet effet, M. François DUHAMEL, officier de gendarmerie en retraite, a été désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg comme commissaire enquêteur.

L'enquête, d'une durée de 31 jours consécutifs, se déroulera en mairie de Sainte-Barbe **du 26 septembre au 26 octobre 2018.**

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

En mairie (support papier) aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir lundi, mercredi et vendredi de 16 h à 19 h.

Sur le site informatique de la mairie : www.mairie-saintebarbe.fr

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, tenu à sa disposition à la mairie de Sainte-Barbe aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mercredi, vendredi de 16 h à 19 h)

par voie postale à l'intention du commissaire enquêteur à la mairie de Sainte-Barbe - 7, place Claude-Baudouche 57840 Sainte Barbe

par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie.stebarbe@wanadoo.fr

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Sainte-Barbe :

- lundi 17/10 de 16 h à 18 h
- mercredi 17/10 de 16 h à 18 h
- vendredi 26/10 de 16 h à 19 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an. Ils sont également tenus pendant la même période à la disposition du public sur le site internet de la mairie.

Christian PERRIN